5 MAI 1954 4709

Il devrait certes être possible de conserver des dossiers. Si la raison donnée est la seule, je voudrais savoir pourquoi il ne serait pas possible d'étudier la question de nouveau avant que la résolution soit adoptée. Je ne veux pas me montrer moins raisonnable que mon collègue, l'honorable député de Dufferin-Simcoe.

Des voix: Adopté!

M. le président: La résolution est-elle adoptée?

M. Macdonnell: Non, elle ne l'est pas.

M. le président: Dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à sièger de nouveau?

Des voix: Entendu.

Le projet de résolution est réservé. (Rapport est fait de l'état de la question.)

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: Demain et vendredi, nous étudierons les crédits, en commençant par ceux du Nord canadien pour passer ensuite à ceux des Pêcheries et de l'Agriculture.

(A six heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)